

Silence radio ? Trop de violence, pas assez de mots pour dire... - un point sur les situations de renvois et de violences, début 2018 -

Le silence du groupe des permanences contre les renvois du collectif R (chaque mercredi) n'est pas le signe d'une accalmie, loin de là. Comme d'autres l'observent aussi, notamment à *Droit de Rester*, à *Jean Dutoit*, et dans d'autres collectifs, les autorités cantonales intensifient brutalement leur guerre contre toutes les personnes interdites de « séjour » (d'existence) en Suisse, et menacées de renvoi. Avec son artillerie de mesures de contraintes¹, l'état leur inflige des violences extrêmes au quotidien, déporte en masse, ou supprime.

Aperçu en vrac.

- Au moins une quarantaine d'assignations à résidence² observées depuis le début d'année, des plans de vol à la pelle, un nombre inédit de vols spéciaux (partis récemment ou prévus ces prochaines semaines) :
- En ce qui concerne les personnes/familles '**dublinées**'³, nous n'en connaissons presque plus qui ont réussi à passer le délai de transfert sans être renvoyées, sauf certaines personnes hospitalisées (à qui il ne restait que peu de temps avant la fin du délai) ou des femmes enceintes jusqu'aux dents... !
- Des plans de vols ne cessent d'être distribués et un nombre important de personnes 'dublinées' sont actuellement assignées à résidence suite à leur refus d'un départ : elles vont donc soit disparaître par crainte légitime d'un renvoi, soit être renvoyées sous peu.
Par exemple, une femme et ses enfants de 4 mois et 3 ans ayant vécu des traumatismes extrêmement graves sont actuellement assigné.e.s à résidence et leur renvoi vers l'Italie est visiblement déjà planifié.
- Les renvois forcés vers Catane (Sicile) ont toujours aussi lieu, alors que les conditions de vie réservées aux personnes en exil là-bas sont particulièrement catastrophiques... Ont été renvoyés notamment, un jeune somalien qui n'a pu prouver sa minorité et dont une tante vit en Suisse, ainsi qu'un père de famille séparé de sa femme et de son jeune enfant restés en Suisse !
- Nous observons aussi que la marge de manœuvre dans les négociations avec le SPOP pour l'abandon de certains renvois (pour ceux et celles qui pratiquaient ce sport) est quasiment réduite à néant.
Rappelons qu'à l'heure actuelle, il n'y a toujours aucun recours juridique contre une décision Dublin qui n'ait été admis au SEM (Secrétariat d'État aux Migrations) ou au TAF (Tribunal administratif fédéral). Le bureau de consultation juridique du SAJE en témoigne : ils n'ont connu que quelques rares exceptions en plusieurs années !
Toutes les personnes visées par ces lois sont ainsi soumises à ce rouleau compresseur, à la négation de leur humanité et de leur réalité, placées dans un stress indescriptible.
Et la machine tourne désormais à plein à tous les échelons puisque les autorités cantonales exécutent de manière guerrière et de plus en plus inflexible.

1 « Mesures de contraintes » : mesures visant à exécuter une décision de renvoi contre la volonté de la/des personne-s concernée-s (p.ex : rétention, assignation à un lieu de résidence ou interdiction de pénétrer dans une région déterminée, détention en vue du renvoi ou de l'expulsion)

2 « L'assignation à résidence » est une limitation de mouvement/privation de liberté, délivrée par des autorités administratives, obligeant des personnes à rester confinées à un endroit (en général dans leur foyer de l'EVAM, de 22h à 7h), sous peine de condamnation pénale. C'est un outil de contrôle sur une partie de la population, un moyen de faciliter le travail de la police (arrestation/déportation) ou de criminaliser celles et ceux qui ne s'y plient pas (justifiant ainsi d'autres mesures de contraintes).

3 Le règlement dublin III permet à l'état de renvoyer une personne de manière automatique (sans analyser ses motifs demande d'asile, et, dans un délai de 6 à 18 mois) dans l'Etat de l'espace Schengen (UE) où il/elle est passé.e en premier (selon les informations à disposition) et qui est jugé responsable de l'analyse de sa demande d'asile.

- Nous sommes aussi témoins d'un déploiement de **moyens répressifs** lors des arrestations, ainsi que de violences policières exacerbées lors des renvois (maltraitements, coups, strangulations, en plus de la violence intrinsèque à la mise en œuvre d'un renvoi forcé).
- Le mercredi 16 janvier 2018, une femme et son enfant (avec un permis de réfugié.e en Grèce, où le système d'asile est inopérant) ont vu débarquer une dizaine de policiers au foyer où elle vit. Elle s'est défendue en prenant son bébé dans les bras, les policiers lui ont dit qu'ils reviendraient les chercher. Et ils reviendront, nous n'avons pas de doute. Souvenons-nous des débarquements de police de ces dernières semaines dans les familles que nous connaissons, comme pour l'arrestation de Mme S. et ses enfants en très bas âge au foyer de Leysin en décembre ⁴, ou du renvoi forcé extrêmement violent de Sara Hailu et de ses 4 enfants vers Nice, abandonnée dans la rue, sans un sou le 31 juillet 2017⁵.
- Depuis quelques temps, nous voyons aussi arriver de plus en plus de personnes des **centres d'enregistrement** (suite à leur attribution cantonale), avec en poche une décision de non-entrée en matière (NEM) et de renvoi déjà exécutoire (renvois Dublin ou pays d'origine) et parfois déjà un arrêt du TAF ! Ces personnes n'ont souvent pas eu le temps de faire connaître certains aspects de leur situation personnelle (notamment médicale), par manque d'informations et de temps à disposition pour être pris en charge correctement.
- **Les vols spéciaux et déportations vers les pays d'origine** se sont aussi multipliés en ce début d'année et concernent tout autant des familles, des personnes qui vivaient en Suisse depuis très longtemps, des personnes malades à qui on rétorque, sans vérification sérieuse que les soins seront fournis dans les pays d'origine, peu importe la gravité de leur état de santé. Notamment :
 - un vol spécial vers l'Ukraine en février avec une famille et deux enfants en bas âge, dont une fillette qui venait de recevoir un diagnostic d'autisme, avec une série de rendez-vous médicaux prévus. Ils ont été convoqué.e.s au Spop le 16 janvier, où il ont reçu un plan de vol pour le lendemain (!) ; après leur refus de monter sur l'avion, ils ont reçu une assignation à résidence le sur-lendemain (!), et enfin, ils ont été mis à bord d'un vol spécial trois semaines plus tard... !
 - un vol spécial pour le Nigéria le 28 février, prévu notamment pour un homme avec des troubles psychiatriques graves, arrêté 2 jours avant, incarcéré à Frambois (malgré les avertissements de tout un réseau de soignant.e.s et d'associations). Il est emmené à l'aéroport avec trois autres personnes, escortées par 40 policiers (10 policiers/par personne), en cachette, dans une sorte de container, où ils attendent avant de monter dans l'avion, afin de ne pas attirer l'attention des touristes sur le même vol. C'était un vol frontex, avec une escale à Madrid, qui n'a jamais décollé à cause de la neige. De retour à Frambois, cet homme fait une tentative de suicide, il serait certainement mort s'il n'avait pas été retrouvé à temps.
 - un vol spécial pour la Gambie
 - un vol spécial pour le Sri-Lanka le 14 mars 2018, avec 11 personnes renvoyées, dont deux personnes tamouls qui résidaient dans le canton de Vaud depuis plusieurs années. Ils avaient fui le Sri Lanka pour sauver leur vie. Pour ne pas être arrêtés. Pour ne pas être torturés. Les autorités vaudoises ne les ont pas écoutés, elles ont simplement obéi au SEM, sourd à toute mise en garde : depuis octobre 2016, le SEM a changé sa pratique et considère « raisonnablement exigibles » les renvois vers le Sri Lanka. La Suisse a signé un accord migratoire avec le gouvernement sri lankais pour faciliter la

⁴ <http://www.appeldelles.ch/honteux-letat-de-vaud-sapprete-a-renvoyer-une-femme-et-ses-3-enfants/>

⁵ <https://www.letemps.ch/opinions/face-renvoi-refugies-devoir-desobeissance-politique>

réadmission des débouté.e.s de l'asile, alors même que les conséquences du conflit sont toujours bien vivantes, et que la situation n'a rien de « sûr » pour tous les habitant.e.s, en particulier pour les Tamil.e.s. La Suisse a été condamnée en janvier 2017 par la Cour européenne pour avoir renvoyé quelqu'un qui avait été arrêté et torturé à son retour. La chaîne Al Jazeera vient d'ailleurs de publier un reportage dénonçant la poursuite des tortures systématiques et particulièrement cruelles des opposants politiques :

https://www.youtube.com/watch?time_continue=7&v=1MJwCgqKgY

- Et finalement, un vol spécial prévu pour le... Soudan ! Les autorités ont également décidé de pacter avec la dictature Sud-soudanaise afin d'obtenir le nécessaire pour expédier des personnes soudanaises en Suisse depuis plusieurs années : même schéma : plan de vol, assignation à résidence, arrestation suite au non respect de l'assignation grâce à des contrôles de la police demandés par le SPOP et mise en détention en vu d'un vol spécial prévu pour prochainement. Les autorités violent ainsi à nouveau des principes de droit international et ferment les yeux sur des faits extrêmement graves puisque ces renvois exposent eux aussi les déportés à des mauvais traitements et cela a été rapporté dans des pays voisins par de nombreuses organisations: malgré les avertissements d'Amnesty International, la Belgique avait en effet renvoyé des personnes au Soudan, qui ont subi des actes de torture et des mauvais traitements à leur arrivée et a été condamnée pour ces expulsions. La Belgique a alors dû suspendre ces renvois. En France, un nombre important d'organisation ont dénoncé ces renvois contraires au principe de non-refoulement et exposant les personnes concernées à des violations graves de leur intégrité.

<https://www.amnesty.org/download/Documents/EUR1478112018ENGLISH.pdf>

<https://www.streetpress.com/sujet/1507640335-47-ong-demandent-arret-expulsions-soudanais>

- **Les assignations à résidence** sont depuis l'automne 2017 décidées et notifiées directement par les employés du SPOP au guichet (administration) et non plus par la Justice de Paix, ce qui facilite grandement la tâche au SPOP et limite la possibilité pour les personnes de se défendre. La machine est bien rôdée : le non respect d'une assignation à résidence (constaté par l'EVAM ou par la police sur demande du SPOP) conduit rapidement à une condamnation pénale sur dénonciation du SPOP. Le SPOP utilise ensuite ce prétexte pour arrêter la personne ainsi devenue « criminelle », dans ses propres locaux (il faut une condamnation pénale ou une interdiction de territoire (excepté le séjour illégal) pour justifier une arrestations au SPOP, où les gens doivent régulièrement pointer pour avoir droit à l'aide d'urgence et pour ne pas être considéré.e.s comme disparu.e.s). Le non-respect de l'assignation couplé au régime de l'aide d'urgence (qui place les gens dans un état de dépendance totale) est ainsi un outil de plus pour resserrer le filet, et jeter les gens dans la gueule de la police. Panique généralisée. Renoncer au minimum vital, ou se faire arrêter ? Une question que des milliers de personnes se posent chaque jour dans ce pays.
- A ce propos, à Genève, une nouvelle pratique dénoncée par les organisations et jugée illégale vient d'être mise en place : les personnes doivent se rendre à la Police de l'Aéroport pour faire tamponner leur papier avant de pouvoir se rendre au guichet de l'OCPM (SPOP genevois) et pour pouvoir recevoir l'aide d'urgence : <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Requerants-deboutes-pousses-au-poste-de-police/story/27726066>
<https://www.lematin.ch/suisse/asile-geneve-durcit-octroi-laide-durgence/story/22351417>
Voir la lettre adressée au conseiller d'Etat : [https://csp.ch/geneve/files/2018/03/Article-12 lettre-au-Conseil-dEtat_20180315.pdf](https://csp.ch/geneve/files/2018/03/Article-12%20lettre-au-Conseil-dEtat_20180315.pdf) Et l'évènement prévu pour cette semaine : <https://www.facebook.com/events/611939472531578/>
- Un autre changement dans les pratiques du SPOP : des assignations à résidence délivrées pour une durée de trois, quatre, et même 6 mois (auparavant pour 2 mois en général) !

Par exemple, les personnes identifiées comme Algérien.ne.s sont désormais visées par ces assignations « de longue durée », malgré le fait qu'il soit impossible de les renvoyer par la force (l'Algérie ne les réadmet pas) et malgré le qu'ils vivent souvent depuis très longtemps en Suisse : une personne vient de recevoir, en plus d'une assignation à résidence de six mois, une notification d'interdiction de territoire suisse ! Jusqu'aux messages les plus paradoxaux (assignés à un territoire mais interdit à la fois), tout est bon pour anéantir les êtres humains qui subsistent encore à l'aide d'urgence. Emprisonnées souvent pendant de longues périodes, parfois plusieurs fois de suite, elles sont mises sous pression, criminalisées et poussées à disparaître... C'est en fin de compte l'objectif avéré des politiques migratoires depuis de nombreuses années et le régime de l'aide d'urgence en est d'ailleurs un outil efficace.

- Des rapports médicaux alarmants et édifiants, négligés, et conduisant systématiquement à la conclusion qu'il suffira d'un « médecin dans l'avion ». Une entreprise privée (OSEARA S.A.) à laquelle l'Etat sous-traite le mandat de délivrer des certificats (« fit to fly ») autorisant les renvois, par des « médecins » qui ne sont payés que s'ils valident les vols – et quelques soient les recommandations émises par d'autres médecins. À ce propos, lire: <https://asile.ch/2018/01/26/vivre-ensemble-oseara-pratiques-scandaleuses-de-lentreprise-chargee-renvois/>
- Un homme menacé de renvoi vers la Norvège où il risque un renvoi vers l'Afghanistan, au péril de sa vie. Il est arrêté au SPOP et placé en détention à la Favra, où il résistera pendant un mois en faisant une grève de la faim. Il se retrouve dans un état de santé critique. A peine sorti de l'unité cellulaire hospitalière des HUG (UCH), il est déclaré « apte à voyager » par l'OSEARA, et déporté vers la Norvège.
- La violence policière routinière, habituelle, de plus en plus décomplexée ; les propos et les actes insultants, infantilisants, menaçants, et parfois sadiques des collaborateurs du SPOP, derrière la vitrine de leur guichet, en toute impunité ; les gardiens de prison de Frambois qui mentent aux détenus quand ils prétendent les accompagner à l'hôpital alors qu'ils sont en train de les emmener à l'aéroport vers un vol spécial...
- Fin février, Mike, un homme noir contrôlé par la police dans la rue, meurt dans leurs mains, blessé à la tête. Il y a six mois, c'était Lamin, dans leurs propres cellules. L'année surpassée, c'était Hervé, sous leurs balles. D'autres ont survécu, la mâchoire explosée en mille morceaux, la jambe cassée, les marques de tortures dans leurs dos, l'âme grillée, traumatisée.

Toutes les personnes que nous rencontrons sont dans un état de détresse et de stress intense, destructeur, mortels... nous voyons les gens décompenser, s'effondrer, nous voyons leurs actes désespérés, parfois fatals...

Nous voulons témoigner, diffuser et transmettre ces horreurs qui sont la réalité quotidienne, banale, de tant de personnes écrasées par l'Etat et ses lois racistes, pour la seule raison qu'elles n'ont pas « droit » à la vie ici. Pour la seule raison que l'état, ses frontières, ses mesures de protections de la richesse accumulée dans le sang et des classes privilégiées qui en profitent, continue à exister. Nous sommes témoins mais n'arrivons pas toujours à crier. À quoi bon crier, de toute manière, quand autant de monde préfère fermer les yeux ?

Nous tenterons de garder notre voix quand même, et nous voulons agir. Nous prêtons nos forces à celles et ceux qui ne restent pas croupi.e.s dans l'indifférence, et qui se bougent pour empêcher ce carnage, pour construire autre chose. Cela implique sûrement d'y laisser quelques plumes, c'est inévitable pour aller vers un monde plus égalitaire et plus solidaire. Pour nous, au vu de ce qui se passe, il n'y a absolument rien à perdre.